

Questions orales

LA RESPONSABILITÉ DU PARLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Le vice-premier ministre a-t-il bien compris qu'il est dit dans la lettre que: «il pourra, à l'occasion, s'avérer nécessaire qu'une tierce partie procède à un examen impartial de la question»? Cela ne va pas plus loin. Ne sait-il pas que le premier ministre ajoute également que «les principes d'un gouvernement responsable et de la primauté du Parlement sont respectés et consacrés» et qu'en raison de cette primauté et de cette responsabilité, le Parlement doit pouvoir juger la conduite des députés à la Chambre des communes?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je pensais que le député connaissait mieux le système parlementaire.

M. Deans: Je le connais parfaitement.

M. Nielsen: Il omet de dire qu'en plus du code, dont cet enquêteur impartial tiendra compte, il y a aussi la lettre du 9 septembre et toutes les allégations que nous avons entendues depuis deux semaines et demie. En ce qui concerne le Parlement, le député doit bien comprendre qu'il est toujours possible de renvoyer le rapport à un comité permanent de la Chambre.

M. Deans: Où est cette possibilité?

M. Nielsen: Le député demande où est cette possibilité. Elle fait partie des prérogatives du premier ministre dont il est question ici.

M. Blackburn (Brant): C'est écrit à l'encre invisible.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À RETIRER LA MESURE RÉTROACTIVE AYANT TRAIT AUX PRESTATIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Madame la ministre, ce matin, plus de 1,000 personnes âgées étaient sur la Colline parlementaire pour contester votre décision du 5 janvier de couper les prestations d'assurance-chômage. Est-ce que la ministre est prête à admettre maintenant que ces gens ont été malhonnêtement pénalisés puisqu'il y a des personnes, ce matin, qui nous prouvaient qu'il leur reste seulement \$12 par semaine de leurs prestations d'assurance-chômage? Deuxièmement, est-ce que la ministre est prête à retirer cette mesure rétroactive qui affecte 34,000 personnes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer les dirigeants de ce groupe à midi et nous avons discuté de leurs préoccupations. Comme vous le savez, j'ai reçu plusieurs instances de divers groupes sur le même sujet. C'est pour cette raison que j'ai demandé à M. Forget d'examiner en détail cette question et de me faire part de ses recommandations.

ON DEMANDE POURQUOI LA MINISTRE N'A PAS ATTENDU LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION FORGET AVANT DE PRENDRE SA DÉCISION

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la réponse stupide de la ministre, les gens qui sont en haut perdent 200 . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Seulement une question!

M. Malépart: Monsieur le Président, est-ce que la ministre est consciente que les gens qui sont ici perdent \$200 par semaine de revenu? Pourquoi la ministre a-t-elle demandé à la Commission Forget et coupé les chèques de prestations d'assurance-chômage? Pourquoi ne pas avoir demandé la décision à la Commission Forget, tout en laissant ces gens-là retirer leurs chèques?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les modifications à ce règlement ont été annoncées par le ministre des Finances en 1984 et, comme tout le monde le sait, depuis ce temps-là, nous avons discuté cette question ici à la Chambre des communes, et maintenant, j'attends la recommandation de M. Forget.

LES COUPURES DE PRESTATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai aussi une question à poser à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et qui a été soulevée par la manifestation de milliers de gens sur la Colline parlementaire aujourd'hui.

La ministre peut-elle expliquer pourquoi le gouvernement continue cette pratique de couper l'assurance-chômage aux personnes recevant une pension, malgré le fait que l'action du gouvernement a été rejetée dans le cas de presque tous les 400 appels lancés contre ces coupures au Québec depuis le commencement de janvier?

● (1440)

[Traduction]

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, plusieurs appels ont été entendus par le conseil arbitral. Comme le savent les députés, plusieurs décisions donnent raison aux prestataires. Bien d'autres rejettent l'appel. Étant donné que ces décisions sont contradictoires, la prochaine étape consistera à renvoyer la question à un palier supérieur. C'est ce qui se passe pour le moment.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): La ministre peut-elle expliquer pourquoi le gouvernement a décidé de harceler les personnes qui ont gagné leur appel devant l'arbitre en allant devant une cour supérieure, ce qui les force à continuer à se passer de l'argent qui leur revient? Pourquoi a-t-elle harcelé ces personnes alors qu'au Québec 400 appels ont été tranchés en faveur des prestataires et seulement 10 en faveur du ministère?